

Canton électoral :

Bureau de dépouillement B n°

**ELECTION DU PARLEMENT WALLON
DU 26 MAI 2019.****Récépissé délivré au président d'un bureau de vote
contre la remise des bulletins de vote de couleur rose de son bureau**

Le président du bureau de dépouillement B, n°, chargé de dépouiller les bulletins roses des bureaux de vote n°, n° et n°, reconnaît avoir reçu de Madame, Monsieur,, président du bureau de vote n°(ou assesseur), accompagné de Madame, Monsieur,

....., témoins,

(1)

- l'urne (ou enveloppe) contenant les bulletins de vote roses;
- l'enveloppe contenant un exemplaire du procès-verbal de son bureau et le modèle de bulletin de vote ayant servi à la détermination de l'emplacement du timbre à date;
- l'enveloppe contenant les bulletins de vote repris aux électeurs;
- l'enveloppe scellée contenant les bulletins de vote non utilisés.

A cette occasion, il a constaté ⁽¹⁾

- que toutes les pièces étaient intactes et dûment scellées.
- les manquements ou défauts ci-après:

.....
.....
.....

Le président du bureau de dépouillement B,

(1) Cocher la case qui convient.